

Programme de coopération
Interreg Italie-France Maritime 2014-2020

Synthèse du Rapport de mise en œuvre annuel
Année 2017

La coopération au cœur de la Méditerranée

Au cours de l'année 2017, la mise en œuvre du PC Italie-France Maritime 2014-2020 s'est poursuivie à pleine vitesse.

38 projets approuvés en 2016 avec le 1^{er} Appel ont débuté en 2017. Avec le 2^e Appel, clôturé le 14 mars 2017, 32 nouveaux projets ont été financés.

Dans le cadre du 1^{er} appel, 20 sur 21 projets financés dans le cadre de l'**Axe 1 « Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières »**, sont entrés dans la phase d'exécution des activités. Parmi ceux-ci 9 visent à créer des réseaux de services pour les entreprises et 12 visent la création de clusters/réseaux d'entreprises et le développement de la compétitivité territoriale, pour un montant total de financement FEDER de 22 764 450,78 euros. Les projets lancés ont déjà atteint de bons résultats : à la fin de l'année 2017, en considérant les 2 priorités d'investissement (3A et 3D), 679 entreprises ont bénéficié d'un soutien, c'est-à-dire 67 % de l'objectif attendu. En revanche, les progrès financiers sont plus modestes : les dépenses admissibles déclarées par les bénéficiaires à l'AG s'élèvent à 1 561 321,00 euros et représentent 32 % des dépenses prévues pour la première période de mise en œuvre.

Avec le 2^e Appel, 5 nouveaux projets ont été financés sur l'Axe 1, en obtenant une contribution FEDER de 4 993 275,14 euros. Ces nouveaux projets concernent la promotion d'investissements pour la promotion de produits touristiques, dans le but d'améliorer l'accessibilité et la durabilité de l'offre touristique.

Dans le cadre de l'**Axe 2 « Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques »** 13 projets du 1^{er} Appel ont été lancés. Parmi ceux-ci, 4 visent la prévention et la gestion conjointes des risques dérivant des inondations (3 projets) et de l'érosion côtière (1 projet), 3 visent à lutter contre l'ensablement des ports, 4 visent à promouvoir la conservation, la protection et le développement du patrimoine naturel et culturel, 1 vise à lutter contre les espèces envahissantes, et 1 est en faveur des zones marines protégées. Les ressources totales du FEDER attribuées pour le financement de ces projets s'élèvent à 34 398 264,37 euros. Parmi les premiers résultats, 6 institutions ont été déjà impliquées dans un réseau du patrimoine historique et naturel des îles, c'est-à-dire 75 % de l'objectif. Sur le plan financier, dans ce cas-ci aussi, des retards ont été enregistrés : les dépenses déclarées s'élèvent à 1 012 679 euros et représentent 37 % de ce qui avait été initialement prévu par les projets.

Avec le 2^e Appel, 10 nouveaux projets ont été financés sur l'Axe 2 : 1 projet concerne la sécurité de la navigation, 8 concernent les plans d'action et les actions pilotes destinés au traitement des déchets et des eaux usées dans les ports, 1 projet concerne le développement de réseaux transfrontaliers des sites culturels et la gestion intégrée du patrimoine culturel. Grâce à ces projets, quelques évolutions ont été enregistrées au niveau des valeurs programmées, notamment en ce qui concerne les indices : « Nombre de systèmes conjoints pour la sécurité de la navigation et le suivi des marchandises dangereuses », « Nombre de ports adoptant des mesures de gestion des déchets », « Nombre de ports adoptant des mesures de gestion des eaux usées ». La contribution du FEDER allouée à ces projets s'élève à 21 210 441,39 euros.

Concernant l'**Axe 3 « Amélioration de la connexion des territoires et de la durabilité des activités portuaires »**, 4 projets ont été lancés, pour un montant total de contribution FEDER

de 3 451 211,14 euros. Parmi ceux-ci, 1 vise à créer des services transfrontaliers de transport multimodaux ; 2 visent à promouvoir la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux réseaux TEN-T et 1 concerne les services de transport transfrontaliers en vue de la continuité territoriale avec les réseaux TEN-T. Un seul résultat est issu de ces projets en 2017 : un dispositif (par rapport aux 2 prévus) a été réalisé pour développer des instruments de gestion conjointe de services transfrontaliers de transport entre les îles. Sur le plan financier, ces projets sont ceux qui ont enregistré les meilleures performances, avec un niveau de dépenses déclarées de 302 829 euros, ce qui représente 70 % de ce qui avait été escompté par ces mêmes projets.

Avec le 2^e Appel, dans le cadre de l'Axe 3, 12 projets supplémentaires ont été financés : 2 sont intervenus dans le domaine des services innovants permettant d'améliorer l'efficacité des connexions des principaux nœuds portuaires à travers les plateformes TIC et les services d'infomobilité ; 6 sur la réduction de la pollution sonore dans les ports, et 4 sur la promotion d'utilisations optimales de GNL et la planification d'installations d'approvisionnement et de stockage de combustible. Par conséquent, ils ont enregistré des évolutions, même si ce n'est que sur le plan prévisionnel, par rapport aux indicateurs « Nombre d'interventions pour la réduction et le suivi de la pollution sonore dans les ports », « Nombre de ports mettant en place des investissements et des services pour améliorer la connexion aux réseaux TEN-T », « Nombre de plans d'action pour la construction de stations de stockage et d'approvisionnement GNL ». Les ressources totales du FEDER allouées à ces projets s'élèvent à 19 159 022,10 euros.

Enfin, en ce qui concerne l'**Axe 4 « Augmentation des opportunités d'emploi, durable et de qualité, et insertion par l'activité économique »**, il n'y a pas de projets lancés parce que l'Axe n'avait pas été activé dans le 1^{er} Appel. Avec le 2^e Appel, cependant, 5 propositions de projets ont été financées pour un montant total de 6 530 092,06 euros (FEDER). Ils concernent exclusivement la priorité 8A (la 8CTE n'a pas été insérée dans le 2^e Appel) et visent plus particulièrement à créer : un réseau transfrontalier de services pour la création d'emploi dans les entreprises individuelles, dans les micro-entreprises et dans les entreprises sociales des filières prioritaires liées à la croissance bleue et verte ; services communs de soutien à la réinsertion des travailleurs licenciés par des entreprises en crise. Grâce à ces projets, il a été possible d'enregistrer des premières manifestations physiques, toujours uniquement au niveau du Programme, en ce qui concerne les indicateurs « Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien » et « Nombre de participants aux initiatives locales conjointes pour l'emploi et les activités de formation conjointe ».

Le 3^e Appel, publié le 18 avril 2018, promeut les actions qui n'ont pas encore été activées par les appels publics précédents dans le cadre de la PI 8CTE (Axe 4) et destinées à la création d'un réseau transfrontalier de services à l'emploi, à l'activation de services conjoints et à la mobilité transfrontalière ainsi qu'à celles de l'Axe 2 concernant la prévention et la lutte contre les risques d'incendie (PI 5A,) la sécurité de la navigation (PI 5B) et la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel (PI 6C). La publication du 3^e Appel permettra au Programme d'atteindre un pourcentage d'allocation des ressources disponibles de 93 %.

En ce qui concerne l'**Axe 5 « Assistance technique »**, il convient de noter qu'en 2017 :

- le service d'assistance technique à l'AG, attribué en mars 2017 au Groupement momentané d'entreprises Soges-Resco-Resolvo, a été lancé ;

- l'appel d'offres pour l'acquisition d'un service d'évaluation du PC a été publié, lequel a provisoirement été attribué à la société T33 srl en novembre 2017 ;
- Les activités pour compléter la préparation de toutes les procédures opérationnelles nécessaires pour assurer la bonne mise en œuvre et la surveillance du Programme se sont poursuivies, à savoir : à la suite du changement organisationnel de la direction « Programmation et Budget » de la Région Toscane, une nouvelle Autorité de certification a été désignée ; des révisions/intégrations ont été apportées au Manuel pour la présentation des candidatures et la gestion des projets - Section D « La gestion des projets, la justification des dépenses et les contrôles » ; le Manuel d'utilisation du système Maritime Plus - Système informatique en ligne pour la gestion, le suivi, la justification et le contrôle (juin 2017), les Lignes directrices pour l'élaboration du Rapport de suivi (août 2017) et les Lignes directrices pour la modification du formulaire de candidature approuvé (décembre 2017) ont été élaborés et publiés ; les opérations d'amélioration des fonctionnalités et des prestations du système d'information « Maritime Plus » se sont poursuivies ;
- les conventions pour l'assistance technique territoriale ont été signées entre les régions Ligurie, Sardaigne, Toscane et PACA, tandis que la signature de la convention avec la Corse est en cours.

En matière de communication, il convient de rappeler qu'en 2017, les premiers sites Internet des projets financés ont été activés sur le site Web du Programme (19 des 38 projets financés avec le 1^{er} Appel) ; en décembre 2017, une lettre d'information bilingue a été lancée (le premier numéro a été envoyé à environ 2 000 parties prenantes dans la zone de coopération) et un sondage en ligne sur l'avenir de la coopération maritime transfrontalière a été créé. Enfin, il faut noter qu'au cours de l'année, il eut une augmentation du nombre de contacts sur les réseaux sociaux du Programme : la page www.facebook.com/interreg.maritime a dépassé les 1500 likes et le profil Twitter [@pc_maritime](https://twitter.com/pc_maritime) a atteint 400 followers. Dans ce contexte, il convient également de mentionner qu'en novembre 2017, le processus de **capitalisation** du Programme Italie-France Maritime 2014-2020 a été lancé au cours de l'événement annuel de Gênes, dans le but de : favoriser la diffusion d'une connaissance thématique « avancée » et de résultats « de haute qualité » pour les projets financés, grâce à l'identification des « bonnes pratiques » ; promouvoir le transfert et le développement de modalités de « réutilisation » de la connaissance et des résultats ; déterminer les opportunités de dialogue des projets avec des communautés similaires au niveau transnational et interrégional, les autres programmes de coopération territoriale et des programmes d'intégration ; contribuer dès le début à la définition de l'avenir des Programmes de coopération transfrontalière maritime après 2020. Pour ce faire, les interventions du Programme ont été divisées en six pôles thématiques.

Du point de vue de **l'avancement financier** (voir Graphique 1), le Programme a enregistré de bonnes performances à la fin de l'année 2017. Le montant total des ressources allouées aux projets financés s'élève à 144 683 165 euros (FEDER + CN), ce qui représente environ 72,5 % du budget du Programme. En 2017, il y a donc eu une augmentation significative de l'utilisation des ressources disponibles pour le programme, supérieure à 73 % par rapport à la valeur enregistrée l'année précédente. Cette année, tous les Axes ont contribué à la réalisation de cet objectif : l'Axe 2 est celui qui a le plus contribué à atteindre ce niveau

d'engagement, en effet, celui-ci a attribué 45 % du total des ressources allouées aux projets financés.

En ce qui concerne les paiements, ou plus précisément le total des dépenses admissibles déclarées par les bénéficiaires à l'AG, le montant atteint est équivalent à 3 910 675,00 euros (FEDER + CN), ce qui représente 1,96 % du budget total du PC. Toujours à propos des paiements, une significative amélioration est à noter par rapport au niveau de 2016, en effet, le montant atteint fin 2017 est plus de 4 fois supérieur à celui enregistré fin 2016 (719 199 euros). Dans ce cas, tous les Axes, à l'exception du 4^e, qui n'a pas eu de projets financés par le 1^{er} Appel, ont contribué au résultat obtenu. L'axe 1 est celui qui a apporté la plus grande contribution. Cet Axe est en effet celui qui a le plus grand nombre de projets financés avec le 1^{er} Appel. Les dépenses admissibles certifiées à l'AG s'élèvent à 1 561 321,00 euros (FEDER + CN), ce qui représente 40 % du total des paiements effectués.

Pour 2018, afin d'accélérer l'avancement des dépenses, l'AG a prévu d'intensifier le suivi des projets.

Graphique 1. Avancement financier du Programme au 31/12/2017.

